CE MONDE QUI BOUGE

Égypte, retour à la case départ

Un taux de participation de 46% au premier tour, entre 35% et 40% au second tour de l'élection présidentielle.

Par Hassane Zerrouky

Les «masses égyptiennes» ont boudé le scrutin présidentiel. En d'autres termes, pendant que les Frères musulmans et leurs opposants revendiquent bruyamment la victoire de leurs candidats respectifs – on saura aujourd'hui qui sera l'heureux élu – plus de 60% des 50 millions d'électeurs égyptiens ont préféré rester chez eux. Et si Mohamed Morsi, le candidat du Parti de la justice et de la liberté (PJL), vitrine politique des Frères musulmans, l'emportait, se poserait alors la question de sa représentativité. Il revendique 52% des suffrages exprimés, soit environ un peu plus de 11 millions de voix sur les 50 millions d'électeurs inscrits. Autrement dit, s'il est élu, il le sera par environ 25 % d'Égyptiens ! Même cas de figure pour son opposant l'ex-Premier ministre, Ahmed Chafiq si par hypothèse c'était lui le nouveau chef d'Etat. En conséquence, au regard d'un tel score, les Frères musulmans — puisque ce sont eux qui font le plus de bruit — n'ont aucune raison de pavoiser. Et ceux qui ont parlé un peu trop tôt de déferlante islamiste sur l'Égypte devraient revoir leur copie.

Au regard de la réalité de ces chiffres, la vraie question à laquelle il n'existe pour l'heure que des réponses partielles, c'est le boycott des urnes par cette majorité d'Égyptiens, dans les conditions d'un pays dépourvu de traditions politiques démocratiques. Confrontés à des difficultés socioéconomiques aggravées par une économie en panne, un secteur touristique pourvoyeur important de devises en berne, un fort taux de chômage adossé à une pauvreté endémique, les Égyptiens n'ont pas pour priorité l'ultra-moralisation de la société avec à la clé des interdits de toutes sortes sortis tout droit de la tête d'obscurs chouyoukhs qu'on leur propose en guise de programme politique.

Ce sont leurs conditions sociales d'existence qui ont déterminé leur choix de ne pas prendre part au vote et non pas comme le rapportent certains médias parce que les militaires tiennent les rênes du pays. Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler que moins de 900 000 voix séparaient le candidat de gauche nassériste, Hamdeen Sabahhi, arrivé en troisième position avec 4,8 millions de voix (20,36%) de l'islamiste Mohamed Morsi, arrivé en tête avec 5,7 millions de voix (24,35%) et à peine un peu plus de 200 000 voix d'Ahmed Chafiq (5,5 millions de voix, 23,25%), arrivé en deuxième position. Ce qui est peu, quand on sait toutes les saloperies et autres insinuations déversées à l'endroit de Hamdeen Sabahhi, qualifié d'anti-islam, d'athée buvant de l'alcool… et quand on sait qu'il ne disposait pas de la frappe médiatique qu'ont employée les islamistes (Al Jazeera, El Arabyia, radios et journaux, etc.) pour détourner les électeurs égyptiens de ce candidat qui a mené une campagne de proximité axée sur la réduction du chômage et de la pauvreté, l'augmentation des salaires et la séparation du religieux et du politique. Une chose est sûre, ce deuxième tour de la présidentielle égyptienne aura montré que la mouvance islamiste n'est pas majoritaire électoralement. Mieux, cela signifie que son programme politico-religieux n'est pas massivement accepté !

Quant à l'armée, en raison de son soutien au régime de Moubarak, elle ne vaut pas plus. Elle compte profiter de la confusion post-scrutin présidentiel qu'elle a elle-même provoquée. Ainsi en a-t-il été quant à la veille du second tour du scrutin présidentiel, la Haute Cour constitutionnelle a dissous le Parlement et l'Assemblée constituante au motif que la loi électorale rédigée par le Conseil supérieur des forces armées (CSFA), qui dirige de fait l'Égypte depuis la chute de Moubarak, était anticonstitutionnelle, l'armée s'est aussitôt arrogée de fait l'exercice du pouvoir. Mieux, en s'attribuant le pouvoir législatif et budgétaire jusqu'à la fin de l'année, en nommant les membres de la commission chargée de rédiger la future Constitution, le CSFA a de fait dépouillé le futur président élu de tous les attributs attachés à la fonction présidentielle. L'armée veut donc tout simplement garder la main. D'aucuns se demandent si les dernières mesures imposées par l'armée ne sont pas l'annonce d'une volonté d'imposer un nouveau calendrier politico-électoral, à savoir un retour à la case départ.

H. Z.

LA MORT CLINIQUE DE HOSNI MOUBARAK ET DE SON SUCCESSEUR

Deux morts en une

Les médecins et les militaires ont rendu leur pronostic vital. Le poste de président de la République n'existe plus en Égypte. Moubarak parti, son successeur, l'islamiste portant le nom de Morsi, ou le maréchal Chafiq, n'aura pratiquement plus aucune prérogative. Raïs, une fonction créée par Djamel Abdelnacer après le coup d'Etat contre le roi Farouk, a vécu.

De notre bureau de Bruxelles, Aziouz Mokhtari

A l'Égypte, à Oum Dounia de trouver en elle les ressources — elle en a les potentialités — pour s'inventer d'autres possibilités de gouvernance.

Le commandement militaire égyptien, actuellement aux commandes, sauce épicée, mélange d'état-major, de moukhabarate et d'officiers, ex-officiers liés aux milieux d'affaires tant nationaux qu'étrangers, ne veut pas laisser la succession aux mains des Frères musulmans, confrérie appelant à l'application d'une charia plus proche de l'Occident conservateur que des idées de progrès et d'émancipation. Les ikhwas, structurés depuis le XIIIe siècle sous les yeux vigilants mais complaisants britanniques ensuite américains, sont poussés, présentement, soupçonnent les militaires cairotes, par Washington.

Le coup d'Etat constitutionnel (invalidation des élections législatives et diminution drastique des pouvoirs du président) intervenu dans le sillage du processus électoral, entre deux tours de la présidentielle, est un garde-fou plus ou moins républicain pour contenir la furie des fréros.

Ces derniers, applicateurs devant l'Eternel d'un charisme formellement sunnite, mais plus apportunistes que rigoristes, empruntent aux bidasses la discipline et aux musulmans la foi, harakat el ikhwa sait faire de la politique, assurément.

Le Squar Tahrir, matrice initiale et lieu culte des rassemblements quotidiens qui ont eu la peau de Moubarak, est récupéré pour se transformer en bastion fort du ikhwanisme fréro-musulman. Les nassériens, les mouvements de jeunes, de femmes, les porte-parole des coptes, des étudiants, de la société civile, leaders initiaux et maîtres du Tahrir l'an dernier, sont devenus des forces auxiliaires, d'appoint du mouvement de Hasan El Banna, des frères Qotb et de Youcef El Qaradhaoui.

Les militaires, les démocrates, les coptes, les musulmans non estampillés fréros, la société civile, les nationalistes, les partisans de Gamel, (Djamel Abdelnasser), les femmes «civilisées», les modernes, les occidentalisés, les Égyptiens normaux (majoritaires), cela fait beaucoup de monde, plus de la moitié de la population, qui refuse Mohamed Morsi. L'autre moitié refuse Ahmed Chafiq. En «travaillant» à la baisse des prérogatives du futur raïs, le cabinet noir égyptien est en harmonie avec l'actuel rapport de force dans le pays.

La mort clinique de Hosni Moubarak accorde encore un autre petit répit...

La bataille d'Égypte ne fait que commencer.

A. M.

PUBLICITÉ

Lettre ouverte au Ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, au Ministre de la Justice, au Ministre de l'Habitat et au Wali d'Alger

Messieurs,

Alors que l'Algérie se prépare à fêter les 50 ans d'indépendance et que le mot d'ordre emblématique inscrit en lettres d'or sur le fronton de chaque mairie est «Par le peuple et pour le peuple», il est de mon devoir de vous faire part d'une situation injuste et inacceptable qui dure depuis plusieurs années. A côté de notre maison sise à Hydra, plus précisément à Djenane El-Malik, Saïd Hamdine, Alger, nos voisins ont entamé, en fin d'année 2008, la construction illicite d'une maison mitoyenne à la nôtre en dépit du fait qu'ils ne possédaient alors, ni permis de construire ni acte de propriété, et que l'avis défavorable de la Direction de l'urbanisme, de la construction et de l'habitat (DUCH), qui avait auparavant été établi, figurait au dossier.

Par ailleurs, il est important de noter que deux habitations existent déjà sur ce terrain. Aujourd'hui, elles sont au nombre de 3.

Après de nombreuses démarches auprès des différentes administrations ainsi que des tribunaux concernés, le jugement d'arrêt des travaux a été prononcé en date du 24/10/2011 alors que le permis de construire n'ayant aucunement tenu compte de celui-ci, ni de l'avis défavorable de la DUCH, a étonnamment été délivré par l'APC de Hydra le 26/10/2011, soit 2 jours après.

Dans un Etat de droit comme le nôtre, les règles d'urbanisme codifiées par notre pays font foi.

Dans ce cas, le strict respect du cahier des charges de la coopérative n'aurait jamais dû être bafoué comme il l'a été :

- Nouveau mur porteur accolé au mien a été édifié
- Infraction aux limitations de hauteur réglementaire (R+3).
- Large dépassement de surface d'occupation au sol (portant atteinte à nouveau aux règles du code de l'urbanisme).

En résumé et à la vue des susdits éléments, deux principales énigmes restent entières :

- Pourquoi le permis de construire a été établi par l'APC de Hydra en dépit de l'avis défavorable de la DUCH ?
- Pourquoi le président de la chambre de référé de la cour d'Alger a annulé l'arrêt des travaux ?

En conclusion, l'interrogation demeure. Que faut-il faire dans un pays qui se veut un Etat de droit, quand la justice ainsi que les organismes de contrôle régissant la réglementation de l'urbanisme sont unanimement contre la construction d'un édifice illicite et que, par des manipulations pour le moins étranges, la poursuite de manière ininterrompue des travaux continue dans la plus grande illégalité ?

Dans ce cas, est-il vrai que dans notre pays nul n'est au-dessus de la loi ?

Une action est en cours.

M. Mesbah

APCV/B1

SKIKDA : LETTRE OUVERTE à Monsieur le Président de la République

Nous, membres de la famille Lekhal Ibrahim, résidant à 5, cité Amar-Chetaïbi (ex-Mamelon Négrier), dénonçons le complot qui se trame contre nous par différentes parties prenantes, notamment l'OPGI de Skikda, afin de nous évacuer de la bâtisse où nous vivons depuis l'indépendance, du moins depuis le 7 novembre 1969, si on prend en compte la date de régularisation d'occupation.

Le malheur c'est que nous, 4 frères et 5 sœurs, tous mariés et ayant des enfants (nous sommes 27 personnes), habitant avec notre père dans une promiscuité suffocante, nous nous exposons depuis le 19 juin à l'évacuation sans relogement en contrepartie. Humainement, peut-on mettre à la rue 27 personnes, dont des bébés, en ces temps caniculaires, sans prendre les mesures compensatoires de leur attribuer des logements décents ? Apparemment, oui. Les autorités nous ont donné la preuve. Pas plus tard que mardi 19 juin, les forces de l'ordre accompagnées de l'huissier de justice et de la famille Damen, le père et 5 de ses enfants, se sont déplacés sur les lieux, aux environs de 10 heures, et ont tenté, ce qui est contraire à la loi, de forcer notre porte à l'aide d'un arrache-clou !

Quelle est la motivation de cet intérêt soudain pour notre demeure ?

Prochainement, il y aura un projet de réalisation du siège de la radio de Skikda. Logiquement, il y aura expropriation pour utilité publique. Donc, il y aura dédommagement des propriétaires. No comment !

L'affaire est une question d'acquisition de notre logement. L'OPGI a décidé de vendre le logement d'en haut, un F3, habité depuis des années par Nacer Ahmed, décédé en 1998, à un douanier, Damen Boudjemaâ, mari de Aïcha Nacer. Ici, l'Office enfreint doublement la loi.

Premièrement, elle vend aux habitants du rez-de-chaussée pas aux étages supérieurs : le logement de l'étage supérieur en plus d'une chambre du rez-de-chaussée occupée par notre père, Lekhal Ibrahim, et du jardin, qui est une copropriété entre tous les habitants. Le hic, c'est que ce n'est même pas la fille du défunt, à qui on vend le bien mais à une tierce personne, le fameux douanier. Deuxièmement, nous, habitants du rez-de-chaussée, avons introduit une demande d'achat du terrain auprès de l'OPGI en 1998. En vain. On nous répond qu'il n'y a aucune parcelle de terrain à vendre. En revanche, as de la falsification, le nouveau demandeur profitant de la complaisance de quelques cadres au sein de la daïra et de la Direction des Domaines, présentera des faux documents dans le but d'avoir tout le jardin. Pour l'information, l'acquéreur a pu avoir l'acte de propriété de l'étage supérieur en 2002 puis a acquis le logement et toute la superficie adjacente. Est-il logique ? Nous avons déposé plainte au niveau du 2e arrondissement. Deux mois sont passés sans que l'enquête soit déclenchée. On veut coûte que coûte étouffer notre affaire, en classant impunément notre dossier. Veuillez, Monsieur le Président, après avoir accepté toute notre considération, intervenir.

La famille Lekhal Ibrahim

Skikda/B1